

Plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois

"La rencontre au coeur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux"

RÉSUMÉ



Le présent document constitue un résumé du Plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ce plan de paysage a été commandé par :

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'agglomération,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, vice-présidente déléguée à l'attractivité du territoire et aux partenariats
Anne Marie ROSÉ, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme
Muriel ROQUES-ETIENNE, vice-présidente déléguée aux transports urbains, à la mobilité et au stationnement
Sarah LAURENS, vice-présidente déléguée à l'environnement et aux déplacements doux
Michelle BARRAU SARTRES, vice-présidente déléguée à l'habitat,
Jean-François ROCHEDREUX, vice-présidente délégué à l'éclairage public et à la maîtrise énergétique
Robert GAUTHIER, vice-président délégué au développement économique

Il a été suivi par un comité composé des organismes et services suivants :

- Les 17 communes de l'agglomération
- DREAL Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Conseil Régional
- DDT du Tarn
- Conseil Départemental du Tarn
- Chambre d'agriculture du Tarn
- les services concernés de l'agglomération
- Mission UNESCO de la ville d'Albi

Il bénéficie du soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, qui a récemment relancé la politique des plans de paysage, dans le cadre d'un premier appel à projet lancé en 2013.

L'étude a été réalisée par :



Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes
100 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge
tel : 01 47 35 71 33
mail : agence@follea-gautier.com
site : www.follea-gautier.com

Date de réalisation du Plan de Paysage :
2015-2016

Un plan de paysage en trois phases :

ETAPE 1 DIAGNOSTIC (septembre 2015) : constitution d'un diagnostic des paysages partagé et définition des dynamiques et enjeux

ETAPE 2 ORIENTATIONS (février 2016) : mise en place des bases du projet de paysage/le cœur du plan : définition des objectifs de qualité paysagère (bilan des politiques sectorielles, scénarios, enjeux majeurs, orientations et objectifs).

ETAPE 3 PROGRAMME D'ACTIONS ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE (octobre 2016) : établissement d'un programme d'actions (Fiches actions, cartes de synthèse, priorités, chiffrage, phasage des actions et partenaires à mobiliser)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE I. QUELS SONT LES PAYSAGES DE L'ALBIGEOIS ? COMMENT ÉVOLUENT-ILS ?	7
DIAGNOSTIC ET ENJEUX	
L'organisation des paysages	8
Les 4 unités de paysages	9
Les valeurs paysagères clés	12
Les dynamiques d'évolution : opportunités, risques et problèmes	15
Les enjeux majeurs	18
PARTIE II. QUELS PAYSAGES SOUHAITE-T-ON POUR L'ALBIGEOIS ?	23
SIX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE POUR L'ALBIGEOIS	
PARTIE III. COMMENT AGIR ?	27
PROGRAMME D'ACTIONS	
1. Pour économiser l'espace agricole et renforcer la vie locale : Recentrer et améliorer le paysage de l'habitat	28
2. Pour renforcer l'accueil et l'image de l'Albigeois : Revaloriser le paysage des activités économiques du Grand Albi	30
3. Pour préserver le cadre de vie et l'économie locale : Pérenniser les paysages agricoles	34
4. Pour conforter l'attractivité du territoire : Mettre en valeur le paysage patrimonial	34
5. Pour adoucir les paysages des déplacements : Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'albigeois	40
6. Pour concrétiser le plan de paysage et favoriser son appropriation : Animer le plan de paysage	42
PARTIE IV. COMMENT METTRE EN OEUVRE ?	45
STRATÉGIE	



INTRODUCTION

LE PLAN DE PAYSAGE, UN PROJET DE TERRITOIRE POUR L'ALBIGEOIS

Un "plan" de paysage? Le sujet peut surprendre : jusqu'à aujourd'hui , on n'avait pas eu besoin de faire un plan pour avoir de beaux paysages. Le paysage était le produit de l'activité des hommes dans le territoire. Il témoignait d'une culture, c'est-à-dire d'une adaptation spécifique aux milieux : le relief, les sols, le climat, les ressources ... Il s'exprimait dans la spécificité des cultures agricoles, des essences végétales, des formes urbaines, de l'architecture, des matériaux, ... mais aussi dans la singularité des usages, des pratiques et des représentations. En bref il était l'expression du rapport des hommes à leur monde.

Oui mais ...

Depuis quelques décennies, la puissance des transformations du cadre de vie est énorme : l'urbanisation s'est dispersée sur de grandes superficies, les activités commerciales ont colonisé les entrées de villes, les mobilités individuelles par la voiture ont explosé, les espaces agricoles se sont simplifiés, les coteaux se sont enfrichés, l'architecture s'est standardisée, ...

Dans ce contexte, on ne peut plus laisser faire et considérer le paysage comme la conséquence fortuite de ces évolutions. Il faut renverser la perspective et se poser la question : quel paysage veut-on? dans quel cadre voulons-nous vivre?

Le paysage doit devenir la cause commune. Car c'est un bien commun culturel et il joue un rôle majeur pour notre société :

- un rôle social : il existe par la relation sensible des populations à leur cadre et lieux de vie ; c'est un vecteur majeur du bien vivre ensemble ;
- un rôle économique : c'est la qualité du paysage, sa force et sa personnalité, qui font en partie l'attractivité d'un territoire : les entreprises, les individus, y sont de plus en plus sensibles ;

- un rôle environnemental : la qualité du paysage exprime la qualité des milieux, la richesse de la biodiversité, c'est un vecteur de santé et de bien-être, jusqu'à la nature en ville et son rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

On l'a compris, le paysage n'est pas une question de luxe, ni une question de protection. C'est une question centrale du développement durable.

Sa dimension transversale permet de s'en servir comme socle pour l'aménagement et le développement durable de notre territoire. Il permet l'harmonisation des politiques sectorielles en matière d'habitat, d'urbanisme, de développement économique, d'agriculture, de mobilités, d'énergie, de patrimoine naturel et culturel, ... autour d'une ambition commune : la qualité du cadre de vie.

C'est dans cet esprit et avec cette ambition que le Plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a été élaboré. En 2015 et 2016, il a mobilisé les élus et leurs partenaires, avec l'aide de l'Etat (DREAL et DDT) qui a co-financé l'étude.

Il est donc le fruit d'un travail partagé et co-réalisé entre les acteurs.

Cette concertation a été engagée dès le lancement de l'étude par l'organisation d'une journée lecture du paysage qui a permis d'exercer et de partager sur site un regard plus attentif au cadre de vie. Elle s'est poursuivie pendant toute la durée de l'élaboration du plan de paysage à travers des ateliers cartographiques, des ateliers thématiques et des rencontres, des comités techniques et de pilotage qui ont rassemblé les élus et les acteurs concernés pour partager les enjeux et alimenter régulièrement la réalisation du Plan d'actions.

Il propose un diagnostic des paysages, des objectifs et un programme d'actions. La Communauté d'agglomération dispose ainsi de son projet de paysage ; il arrive à point nommé pour être traduit dans les documents d'urbanisme SCOT et PLUi ; il va aussi se concrétiser dans la réalité effective des paysages quotidiens, servant de guide pour les protéger, les gérer et les aménager en lien avec les nombreux acteurs concernés.



I.

QUELS SONT LES PAYSAGES DE L'ALBIGEOIS ? COMMENT ÉVOLUENT-ILS ?

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

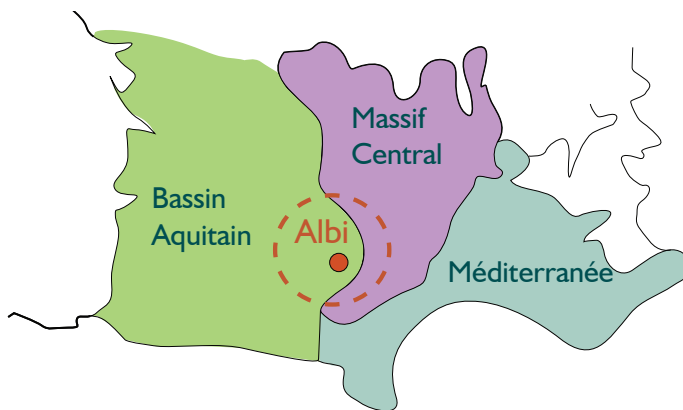
I- QUELS SONT LES PAYSAGES DE L'ALBIGEOIS ?

L'organisation des paysages

Le Saut du Sabo, à Saint-Juéry/Arthès, est emblématique des paysages du Tarn tout entier.

Il marque la rencontre entre les hauteurs du Massif Central schisteuses et granitiques à l'amont, et les plaines et collines sédimentaires du Bassin Aquitain à l'aval.

D'un côté les hauteurs fraîches, vertes, boisées, pâturées et peu habitées (le Ségala, les monts de Lacane, le Sidobre, la Montagne Noire, ...) ; de l'autre les collines, plateaux et plaines lumineux, largement agricoles, sillonnés de routes et recevant l'essentiel du développement (les collines molassiques, les coteaux de Monclar, le Gaillacois, le Lauragais, la plaine du Tarn, la plaine de l'Agout, la plaine Castraise, ...).



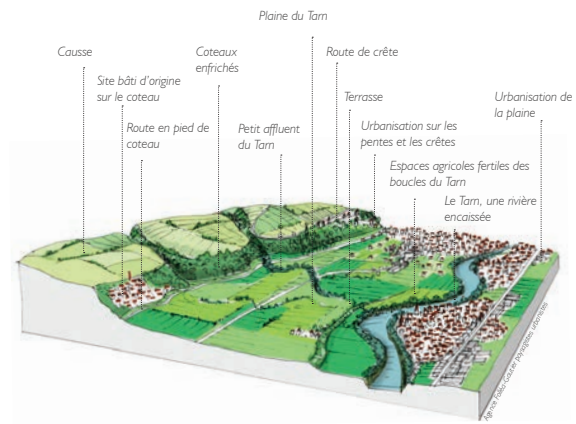
Le Saut-du-Sabo Saint-Juéry

Les 4 unités de paysage

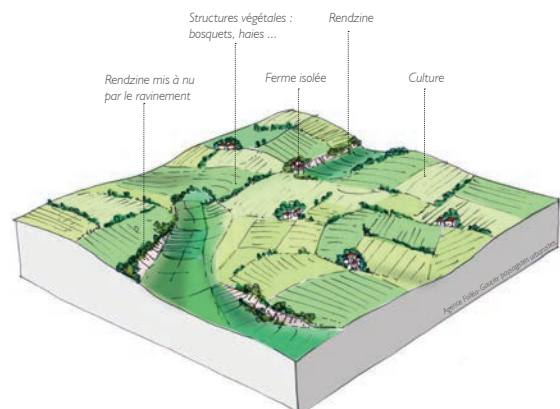
D'après l'Atlas des paysages, on peut compter quatre paysages différents.

Pour chaque unité de paysage, le diagnostic détaille les caractéristiques paysagères, les points forts, les points faibles et les enjeux spatialisés :

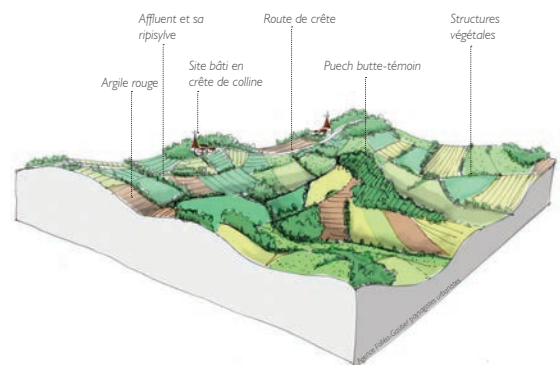
1. LA PLAINE DU TARN



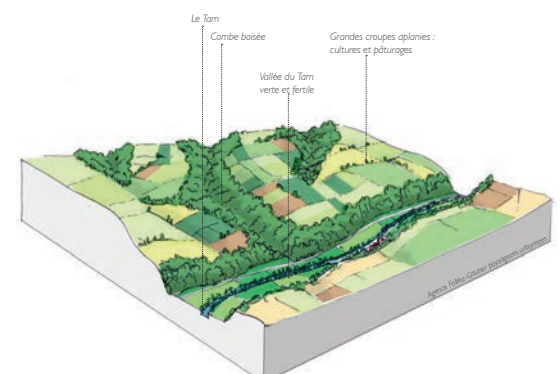
2. LE PLATEAU CORDAIS



3. LES COLLINES DE L'ALBIGEOIS

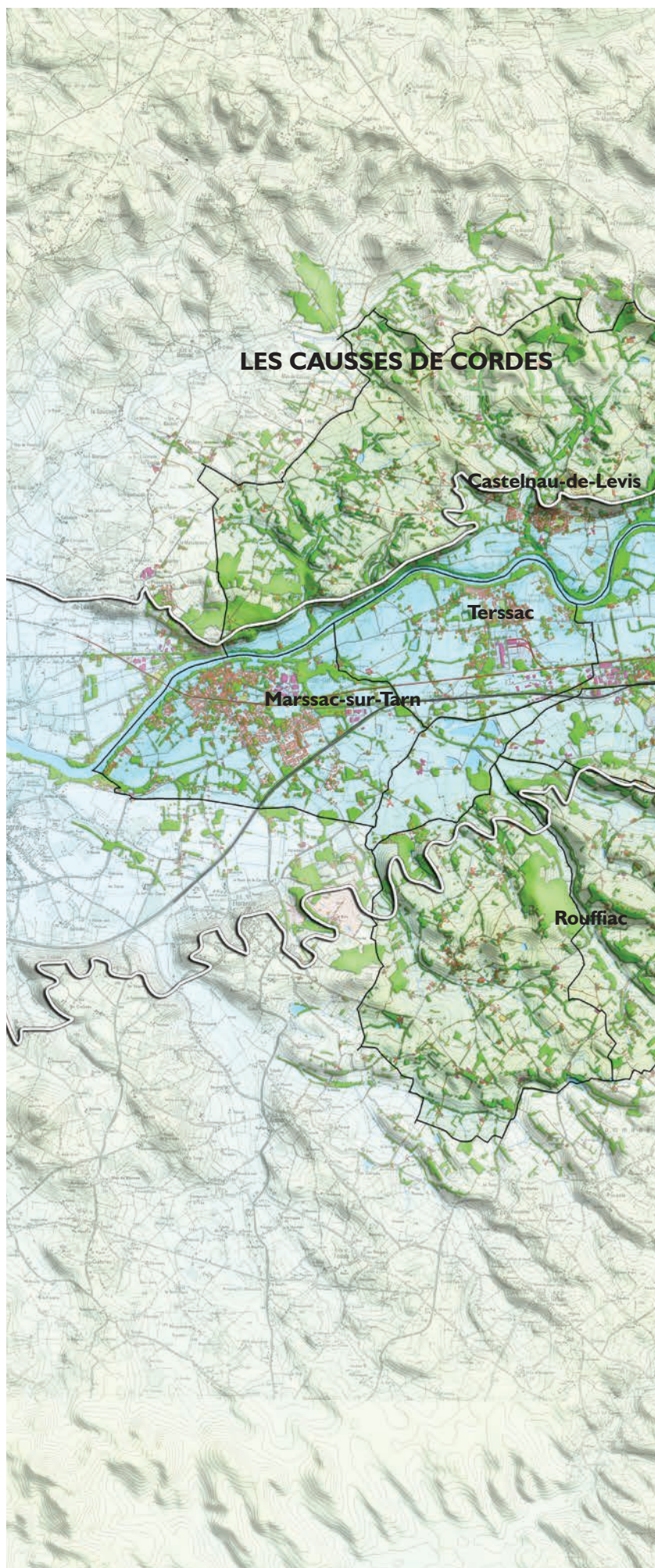
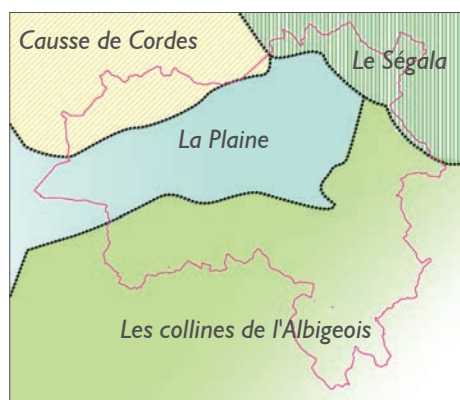


4. LE SÉGALA

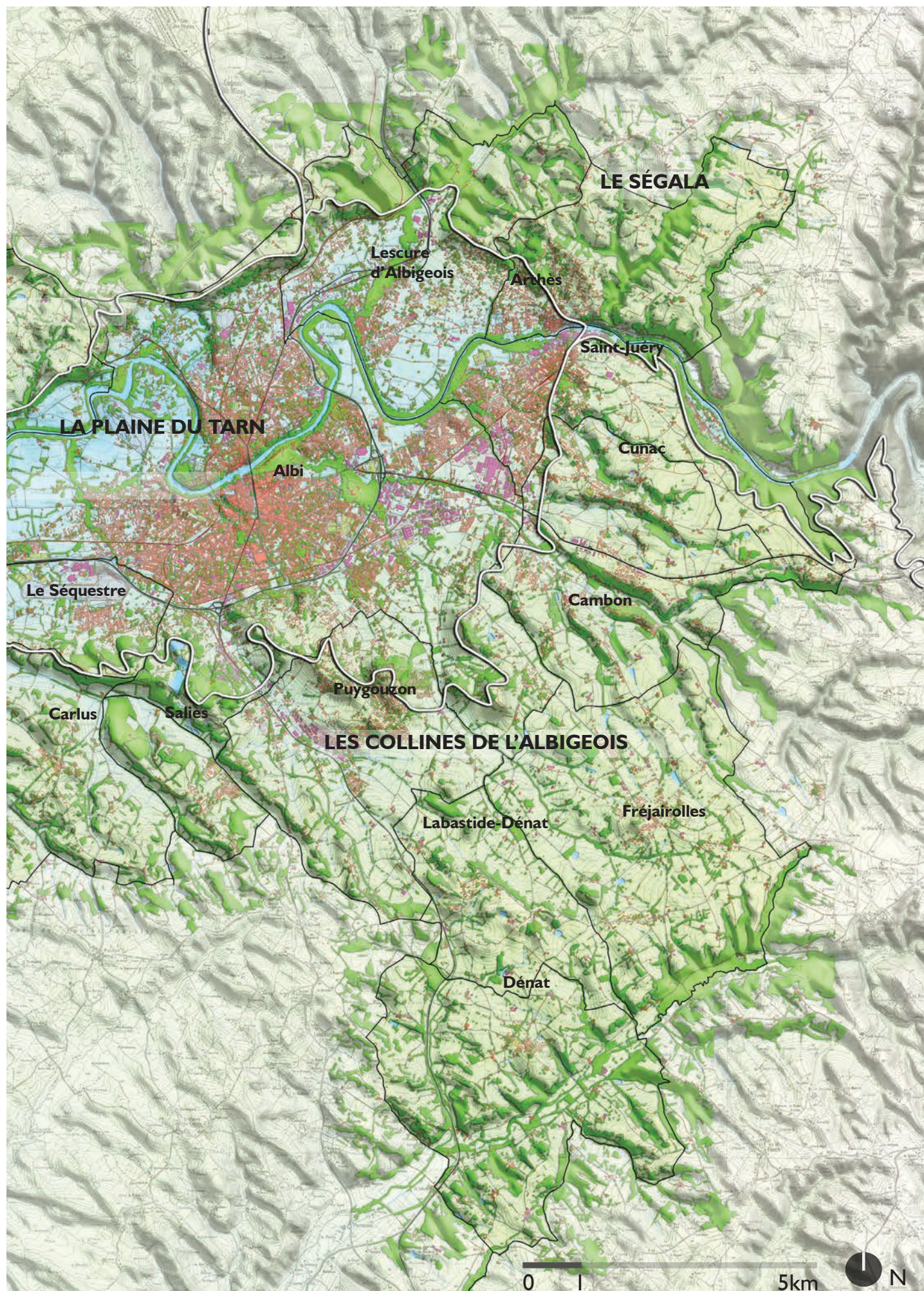


Plan de paysage de l'Albigeois

Les 4 unités de paysage



Cartes des unités de paysage du Grand Albigeois



Les valeurs paysagères clés

Au-delà de la diversité des paysages de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois, un certain nombre de valeurs émergent qui fondent le meilleur de la personnalité de ce territoire :

Valeur du cadre de vie préserver, sentiment d'appartenance, expression d'un bien commun, sources d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire ces atouts s'expriment en huit caractères qui fondent l'identité du territoire albigeois :

1. Le patrimoine construit remarquable du centre ancien d'Albi, phare de l'Albigeois
2. Les reliefs marquants des coteaux du Tarn, des puechs et collines mollassiques et les points de vue patrimoniaux qu'ils offrent
3. Les bords de l'eau du Tarn et de ses affluents
4. Les paysages agricoles riches et diversifiés
5. Les sites bâtis implantés précisément dans le relief
6. Le Saut-du-Sabo, site naturel et industriel emblématique
7. Le patrimoine construit remarquable magnifié par les tons chauds de la brique.
8. Le réseau des petites routes paysages sillonnant les collines et les crêtes



Albi au cœur de la généreuse plaine du Tarn (vue depuis le coteau de Castelnau-de-Lévis)

1. Le patrimoine construit remarquable du centre ancien d'Albi, phare de l'Albigeois

- reconnu au titre de patrimoine Mondial de l'Unesco en juillet 2010
- une séquence fluviale urbaine exceptionnelle, au cœur de l'agglomération.
- la cathédrale Sainte-Cécile, le phare du territoire albigeois.



Le patrimoine remarquable de la Cité Épiscopale dominant le Tarn dans le centre ancien d'Albi

2. Les reliefs marquants des coteaux du Tarn, des puechs et collines mollassiques et les points de vue patrimoniaux qu'ils offrent

- des sources de diversité de milieux et d'ambiances.
- des formes variées : coteaux du Tarn, collines rondes et arrondies, buttes témoins des Puechs, collines aplanies
- des points de vue ouverts et lointains



Paysage des puechs (vue depuis les environs de Montsalvy, commune de Puységros)

3. Les bords de l'eau du Tarn et de ses affluents

- le Tarn, artère centrale de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- deux séquences emblématiques du territoire : au cœur du centre ancien d'Albi et au Saut-du-Sabo
- les paysages intimes et diversifiés des vallons et affluents du Tarn propices aux usages doux et de loisirs.



Large ouverture sur le Tarn depuis le pont de Marssac-sur-Tarn

4. Les paysages agricoles riches et diversifiés

- des cultures variées offrant des teintes contrastant avec les argiles rouge sombre de la terre
- une trame parcellaire assez resserrée, et des structures végétales encore nombreuses
- des pâtures sur les pentes et les fonds des vallons affluents du Tarn



Les élégantes collines agricoles de l'Albigeois, vues depuis les hauteurs du Séquestre (chemin de Tailleferier).

5. Les sites bâtis implantés précisément dans le relief

- des villages souvent implantés sur les sommets ou les crêtes
- des formes urbaines souples suivant finement le relief.
- des points de repère importants qui animent ce paysage rural et contribuent pleinement à sa qualité.



Le site bâti de Dénat, dominant la vallée de l'Assou

7. Le patrimoine construit remarquable magnifié par les tons chauds de la brique

- de nombreux éléments construits et des combinaisons de matériaux révélant la nature des sols : brique, calcaire, galets du Tarn, schistes en marge du territoire
- des constructions héritées du passé industriel du territoire



Une très belle ferme isolée dans le vallon du Carrofol (la Sesteyrade, commune de Carlus)

6. Le saut-du-sabo, site naturel et industriel emblématique

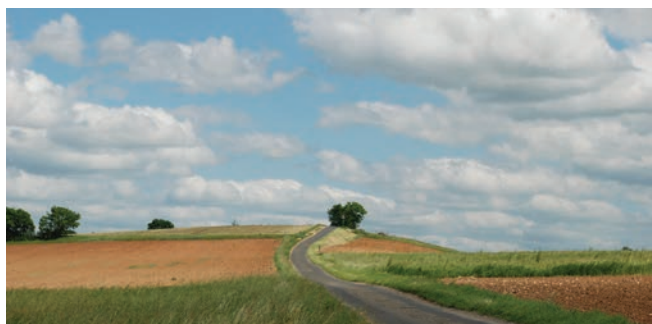
- un site spectaculaire marquant symboliquement de la fin du massif central et l'amorce du Bassin aquitain.
- un ensemble sidérurgique industriel au début du 19^e siècle
- un patrimoine naturel et culturel unique, emblématique de l'histoire et du territoire de la Communauté d'agglomération



Le Saut du Sabo entre Arthès et Saint-Juéry

8. Le réseau des petites routes paysages sillonnant les collines et les crêtes

- un réseau de petites voies sillonnant les collines et les crêtes les coteaux, finement inscrites dans la topographie
- des itinéraires remarquables pour découvrir et parcourir le territoire de l'Albigeois
- des points de vue généreux sur le paysage des collines ou sur la plaine du Tarn



La petite route-paysage de Tailleferier dominant le Séquestre et offrant un panorama remarquable sur les collines cultivées au sud

II- COMMENT ÉVOLUENT LES PAYSAGES DE L'ALBIGEOIS ?

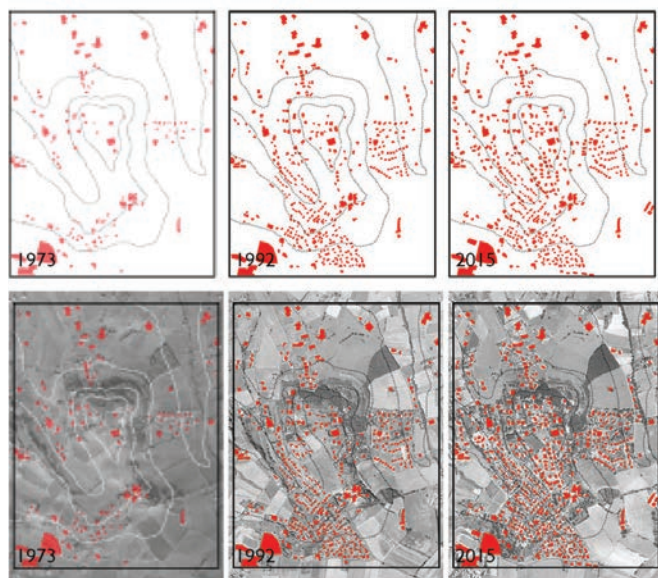
Les principaux processus d'évolution, enjeux

Le diagnostic a mis en avant dix principaux processus d'évolution participant à la transformation des paysages albigeois.

- Une urbanisation d'habitat diffuse dans l'espace
- Une urbanisation d'activités très visible en entrée d'agglomération
- Une banalisation et un appauvrissement de l'espace public par la dominante routière des aménagements
- Une simplification des paysages agricoles
- Un enrichissement des coteaux
- Une fragilisation des paysages agricoles de la plaine du Tarn
- Des fonds de vallons et des continuités paysagères fragilisées
- Le Tarn, une rivière devenue excessivement discrète et sous-valorisée
- Une mise en valeur remarquable d'Albi et de son patrimoine
- Une reconquête amorcée des coeurs de villages par les espaces publics et la restauration du patrimoine.



La place en centre bourg de Marssac : Hier, la présence d'arbres de haute tige, et l'imbrication fine entre végétal et bâti participaient à adoucir le paysage de cet espace public. Aujourd'hui, l'occupation de l'espace par le stationnement des voitures et les aménagements banalisés contribuent à dévaloriser cette belle place et à rendre son appropriation difficile.



Colonisation du puech de Puygouzon par l'urbanisation entre 1948 et aujourd'hui Source : IGN



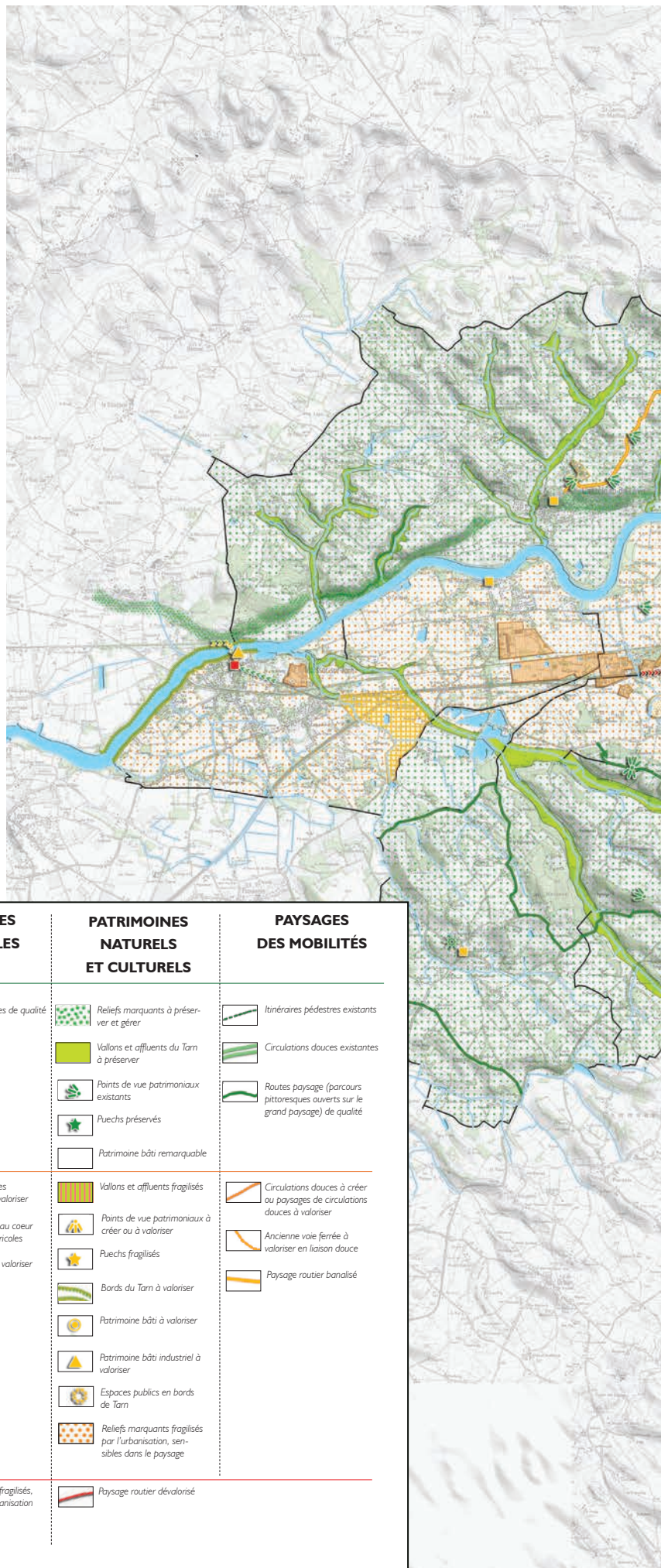
Problème d'urbanisation en ligne de crête et coteaux enfichés (Albi)



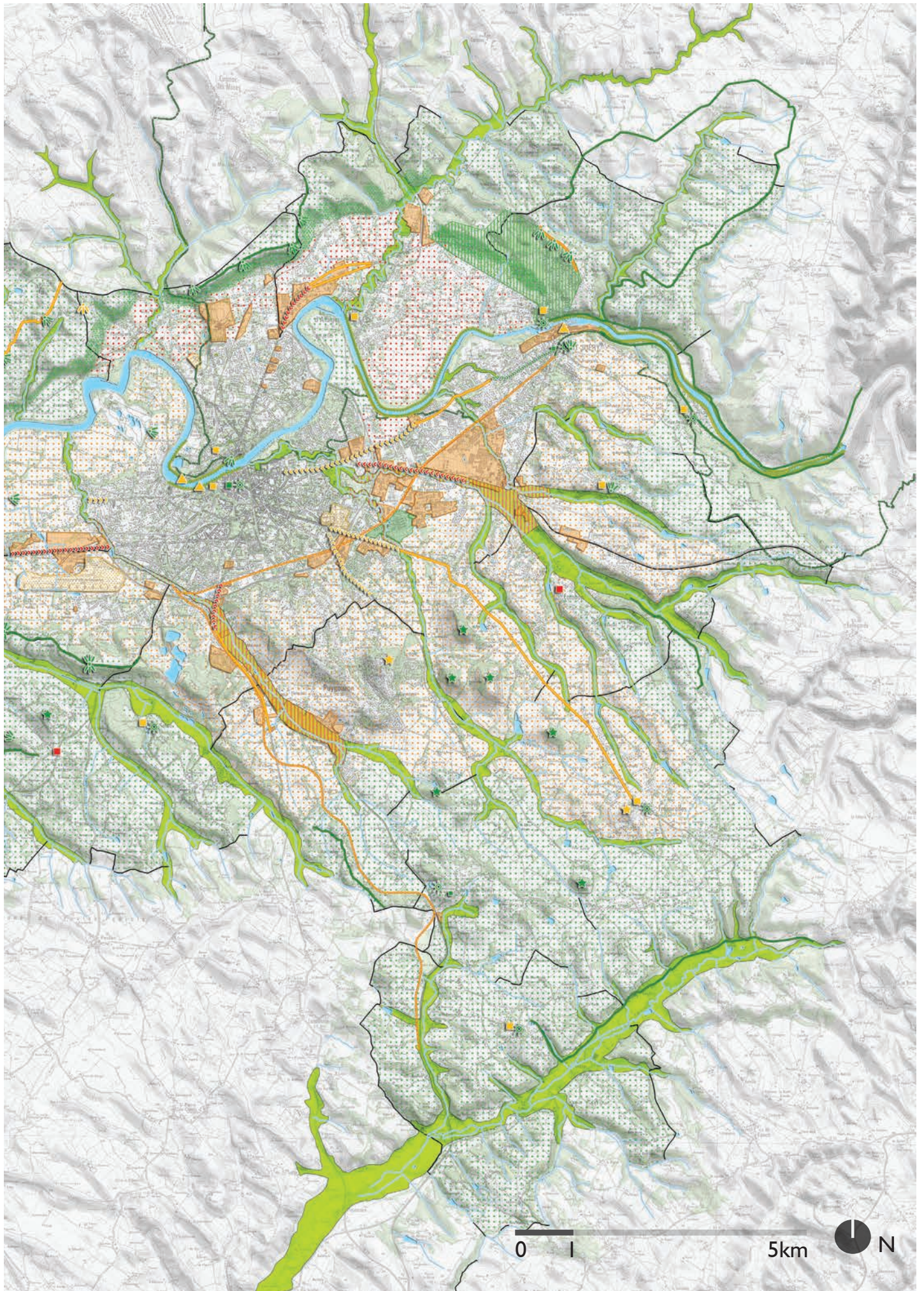
Urbanisation diffuse et banalisante sur les collines albigeoises (Puygouzon)

Plan de paysage de l'Albigeois

Carte des enjeux



PAYSAGES HABITÉS	PAYSAGES D'ACTIVITÉS	PAYSAGES AGRICOLES	PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS	PAYSAGES DES MOBILITÉS
ENJEUX DE PROTECTION - PRÉSERVATION				
 Site bâti de qualité  Espace public ou traversée de ville et village de qualité  Entrée de ville et village de qualité  Quartier jardin sur pentes	 Zone d'activités de qualité	 Paysages agricoles de qualité à préserver	 Reliefs marquants à préserver et gérer  Vallons et affluents du Tarn à préserver  Points de vue patrimoniaux existants  Puechs préservés  Patrimoine bâti remarquable	 Itinéraires pédestres existants  Circulations douces existantes  Routes paysage (parcours pittoresques ouverts sur le grand paysage) de qualité
ENJEUX DE VALORISATION - CRÉATION				
 Espace public ou traversées de ville et village à valoriser  Entrée de ville et village à valoriser  Zones d'extension, de projet	 Zone d'activités à valoriser  Zone d'activités en projet	 Paysages agricoles à valoriser ou revaloriser  Plis ou fils d'eau au cœur des étendues agricoles PM Bâti rural isolé à valoriser	 Vallons et affluents fragilisés  Points de vue patrimoniaux à créer ou à valoriser  Puechs fragilisés  Bords du Tarn à valoriser  Patrimoine bâti à valoriser  Patrimoine bâti industriel à valoriser  Espaces publics en bords de Tarn  Reliefs marquants fragilisés par l'urbanisation, sensibles dans le paysage	 Circulations douces à créer ou paysages de circulations douces à valoriser  Ancienne voie ferrée à valoriser en liaison douce  Paysage routier banalisé
ENJEUX DE RÉHABILITATION - REQUALIFICATION				
 Espace public ou traversées de ville et village dévalorisés  Entrée de ville et village à requalifier	 Front bâti d'activités à requalifier	 Paysages agricoles fragilisés, sous pression d'urbanisation	 Paysage routier dévalorisé	



Les enjeux majeurs

Une douzaine d'enjeux majeurs de paysage sont identifiés à l'issue du diagnostic. Ces enjeux définissent et localisent ce qui devrait évoluer sur le territoire de l'Albigeois, en termes de préservation/gestion, valorisation/création, et réhabilitation/requalification.

La forte dominance des enjeux de valorisation ou de création exprime bien le caractère péri-urbain des paysages de l'agglomération, héritage subi plutôt que maîtrisé, en particulier dans les secteurs d'urbanisation diffuse et d'entrée de ville. Elle met en évidence l'épaisseur des emprises d'activités à valoriser, et leurs positions stratégiques aux différentes entrées de l'agglomération. Elle fait aussi apparaître l'importance de préserver et de gérer les espaces agricoles et les continuités liées aux coteaux et à l'eau.

1. La préservation des reliefs marquants et des points de vue face à l'avancée de l'urbanisation ;
2. L'intensification des nouvelles opérations de construction et la prise en compte des reliefs et des paysages dans l'acte de bâtir ;
3. Le maintien de paysages agricoles diversifiés et leur adaptation au contexte péri-urbain ;
4. La requalification des entrées de l'agglomération et des linéaires commerciaux ;
5. L'évolution des zones d'activités vers des quartiers d'activités de qualité ;
6. La reconquête des vallons affluents comme continuités écologiques et paysagères à l'échelle de la communauté d'agglomération ;
7. La reconquête des espaces publics et traversées urbaines, au bénéfice de la convivialité et des modes doux ;
8. La réappropriation du Tarn et de ses rives comme artère principale de la Communauté d'agglomération ;
9. Le développement du réseau de circulations douces, notamment pour les trajets quotidiens ;
10. La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti remarquable ;
11. La valorisation des paysages perçus depuis les voies de circulation ;
12. L'animation du plan de paysage.

1. La préservation des reliefs marquants et des points de vue face à l'avancée de l'urbanisation

- des éléments structurants des paysages de l'Albigeois.
- la protection des horizons et points de vue fragilisés par l'apparition de nouvelles constructions sur les pentes et les lignes de crêtes.



Constructions en crête sur le coteau du Tarn vers Notre-Dame-de-la-Drèche à Albi

2. L'intensification des nouvelles opérations de construction et la prise en compte des reliefs et des paysages dans l'acte de bâtir

- une urbanisation diffuse qui a fortement marqué le territoire de l'agglomération depuis les années 70
- la maîtrise de l'étalement urbain surconsommant un espace rare et précieux pour l'agriculture et les milieux naturels.
- La prise en compte des vues et des sites bâtis dans les nouvelles opérations de construction



Erreur d'urbanisation nouvelle en crête, sensible dans le paysage et banalisante (Labastide-Dénat)

3. Le maintien de paysages agricoles diversifiés et leur adaptation au contexte péri-urbain

- le soutien à une agriculture riche et diversifiée dans les collines (maintien des chemins ruraux, des structures végétales,...)
- la préennisation de l'agriculture de la plaine fragilisée par l'avancée de l'urbanisation
- une adaptation nécessaire de l'agriculture au caractère péri-urbain du territoire



Absence de transition douce entre espace urbain et cultures contribuant à durcir le paysage de frange urbaine à Marssac-sur-Tarn.

4. La requalification des entrées de ville et des linéaires commerciaux

- 16,5 km linéaires d'entrée de villes peu qualitatives perçues depuis les voies d'accès principales (RN88, la RD612 et la RD999)
- une dévalorisation de l'image du territoire de l'agglomération perçu depuis les axes d'arrivée



Linéaires commerciaux offrant un paysage peu qualitatif en entrée de ville d'Albi, route de Castres

Les enjeux majeurs (suite)

5. L'évolution des zones d'activités vers des quartiers d'activités de qualité

- une requalification du tissu d'activités nécessaire pour offrir un cadre de vie et de travail de qualité aux salariés et aux usagers quotidiens
- un enjeu fort pour l'attractivité des entreprises et de l'Albigeois dans son ensemble

6. La reconquête des vallons affluents comme continuités écologiques et paysagères à l'échelle de la Communauté d'agglomération

- la protection des fonds de vallons face à la colonisation par une urbanisation d'activités
- la valorisation d'une trentaine de kilomètres de continuités paysagères et écologiques potentielles, à l'image de l'Echappée Verte (vallon du Caussels)

7. La reconquête des espaces publics et traversées urbaines, au bénéfice de la convivialité et des modes doux

- des aménagements exemplaires réalisés dans le centre ancien d'Albi, à Saint-Juéry ou encore à Labastide-Dénat.
- le développement nécessaire de centres-bourgs apaisés, vivants et attractifs favorisant les usages doux
- la promotion de la dimension environnementale au sein des villages.

8. La réappropriation du Tarn et de ses rives comme artère principale de la Communauté d'agglomération

- une rivière très discrète dans le paysage et difficilement appropriable pour des usages de loisirs.
- une réhabilitation du Tarn comme composante centrale des paysages de la Communauté d'agglomération et du quotidien des Albigeois (création de points de vue sur la rivière, développement de circulations douces le long des berges, mise en valeur des co-visibilités entre les rives, et les façades urbaines,...)



Zone d'activité à Lescure-d'Albigeois



Les bords des petits affluents du Tarn constituent naturellement des «coulées vertes» à valoriser (ici le Caussels près du cimetière des Planques, Albi)



Espaces publics à valoriser (Cambon)



Séquence fluviale urbaine du Tarn traversant à mettre en valeur dans le centre ancien d'Albi

9. Le développement du réseau de circulations douces, notamment pour les trajets quotidiens

- le déploiement d'un maillage de circulations douces pour un fonctionnement intercommunal apaisé
- une offre de parcours confortables et sécurisés et une qualité d'espaces pour les paysages traversés.
- la promotion des déplacements doux pour les trajets quotidiens notamment par l'emploi du vélo électrique pour les déplacements domicile-travail



L'ancienne voie ferrée de la Vène à Albi, une future voie verte/voie ferrée locale ?

10. La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti remarquable

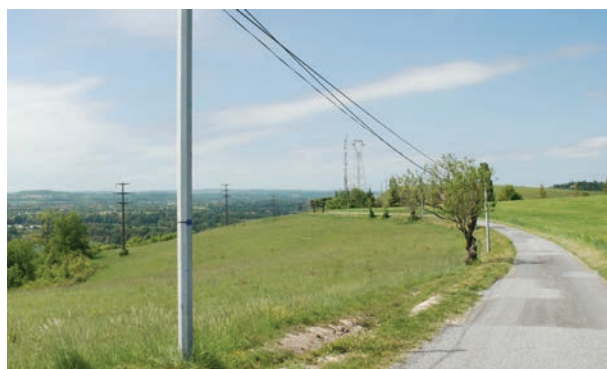
- la Cité Episcopale d'Albi, inscrit comme patrimoine mondial de l'UNESCO, un repère identitaire fort pour le territoire de l'albigeois.
- la poursuite de la politique d'aménagement de la ville d'Albi pour la protection et la valorisation du bien UNESCO
- la préservation et la mise en valeur du bâti traditionnel jalonnant le territoire de l'agglomération
- la réhabilitation des éléments de bâti industriel remarquable, associés au Tarn



Les larges surfaces bitumées de l'accueil de ND de la Drèche banalisent l'espace et ne contribuent pas à valoriser le patrimoine architectural et la qualité d'accueil

11. La valorisation des paysages perçus depuis les voies de circulation

- la constitution d'un paysage des déplacements de qualité (entrées de ville, traversées urbaines, points de vue sur la campagne environnante) la mise en valeur de petites « routes-paysages » offrant des panoramas exceptionnels
- une offre d'itinéraires attractifs pour la découverte et les trajets quotidiens.



Le chemin de Canteperic, dominant remarquablement Albi et la plaine du Tarn, et méritant une mise en valeur au bénéfice des modes doux (commune d'Albi)

12. L'animation du plan de paysage

- la concrétisation, l'animation et l'appropriation de ce projet de territoire par les élus et habitants après sa phase d'élaboration/validation



Journée de Lecture des paysages de l'Albigeois avec les élus de la Communauté d'agglomération, juillet 2015



II.

QUELS PAYSAGES SOUHAITE-T-ON POUR L'ALBIGEOIS ?

SIX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1. Pour économiser l'espace agricole et renforcer la vie locale :
RECENTRER ET AMÉLIORER LE PAYSAGE DE L'HABITAT

2. Pour renforcer l'accueil et l'image de l'Albigeois :
REVALORISER LE PAYSAGE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
DE L'ALBIGEOIS

3. Pour préserver le cadre de vie et l'économie locale :
PÉRENNISER LES PAYSAGES AGRICOLES

4. Pour conforter l'attractivité du territoire :
METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE PATRIMONIAL

5// Pour adoucir les paysages des déplacements :
RENFORCER LES MODES DOUX ET FAVORISER LA
DÉCOUVERTE PAYSAGÈRE DE L'ALBIGEOIS

6. Pour concrétiser le plan de paysage et favoriser son
appropriation :
ANIMER LE PLAN DE PAYSAGE

La cartographie page suivante rassemble l'ensemble des orientations et actions pour constituer le "**plan de paysage**" au sens propre.

PLAN DE PAYSAGE DE L'ALBIGEOIS

1/ PAYSAGES HABITÉS

Objectif : Recentrer et améliorer le paysage de l'habitat

- P.M.** 1.1. Organiser les extensions urbaines sur les coteaux et collines en greffe directe avec les centres anciens
- Centres-bourgs
 - Coupures d'urbanisation
 - Coteaux urbanisés
 - Urbanisation des collines
- P.M.** 1.2. Valoriser les espaces publics en faveur de la convivialité, des modes doux, et du végétal.
- P.M.** 1.3. Encourager une architecture et un urbanisme contemporains de qualité
- Lisières urbaines

2/ PAYSAGES DES ACTIVITÉS

Objectif : Revaloriser le paysage des activités économiques de l'Albigeois

- P.M.** 2.1. Requalifier les zones d'activités existantes et les entrées de ville
- Zones d'activités à requalifier (situées dans les vallons des rus du Séoux, Jauzou, Caussels, la Pontésié, de Cunac, et sur la plaine)
 - Zones d'activité de qualité
 - Site industriel en reconversion
 - Entrées de ville
- P.M.** 2.2. Développer la qualité paysagère et architecturale des nouveaux quartiers d'activités ou mixtes

3/ PAYSAGES AGRICOLES

Objectif : Pérenniser les paysages agricoles

- P.M.** 3.1. Protéger le foncier agricole
- espaces agricoles imbriqués dans l'urbanisation diffuse de la plaine
 - espaces agricoles de la plaine
 - espaces agricoles des collines
 - espaces agricoles des boucles du Tarn
- P.M.** 3.2. Préserver et développer les structures paysagères assurant les fonctionnalités écologiques
- P.M.** 3.3. Soutenir l'activité agricole et sa diversification
- P.M.** 3.4. Améliorer la qualité architecturale et paysagère du bâti agricole

4/ PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS

Objectif : Mettre en valeur le paysage patrimonial

- P.M.** 4.1. Protéger, gérer et mettre en réseau les espaces de nature les plus sensibles
- Les coteaux du Tarn
 - Les puechs
 - Les vallons
- P.M.** 4.2. Valoriser les points de vue majeurs sur le grand paysage
- P.M.** 4.3. La Tarn : reconquérir le paysage de la rivière
- Accès et points de vues à retrouver
 - Espaces publics en bord de Tarn à requalifier
 - Franchissement du Tarn à créer pour les circulations douces
 - Patrimoine industriel en bord de Tarn à réinvestir
- P.M.** 4.4. Préserver l'écrin du site de la Cité Episcopale
- Périmètres de la zone cœur et zone tampon UNESCO
 - Périmètre de l'écrin
- P.M.** 4.5. Renforcer la préservation du petit patrimoine
- P.M.** 4.6. Définir la trame paysagère du Grand Albi

5/ PAYSAGES DES MOBILITÉS

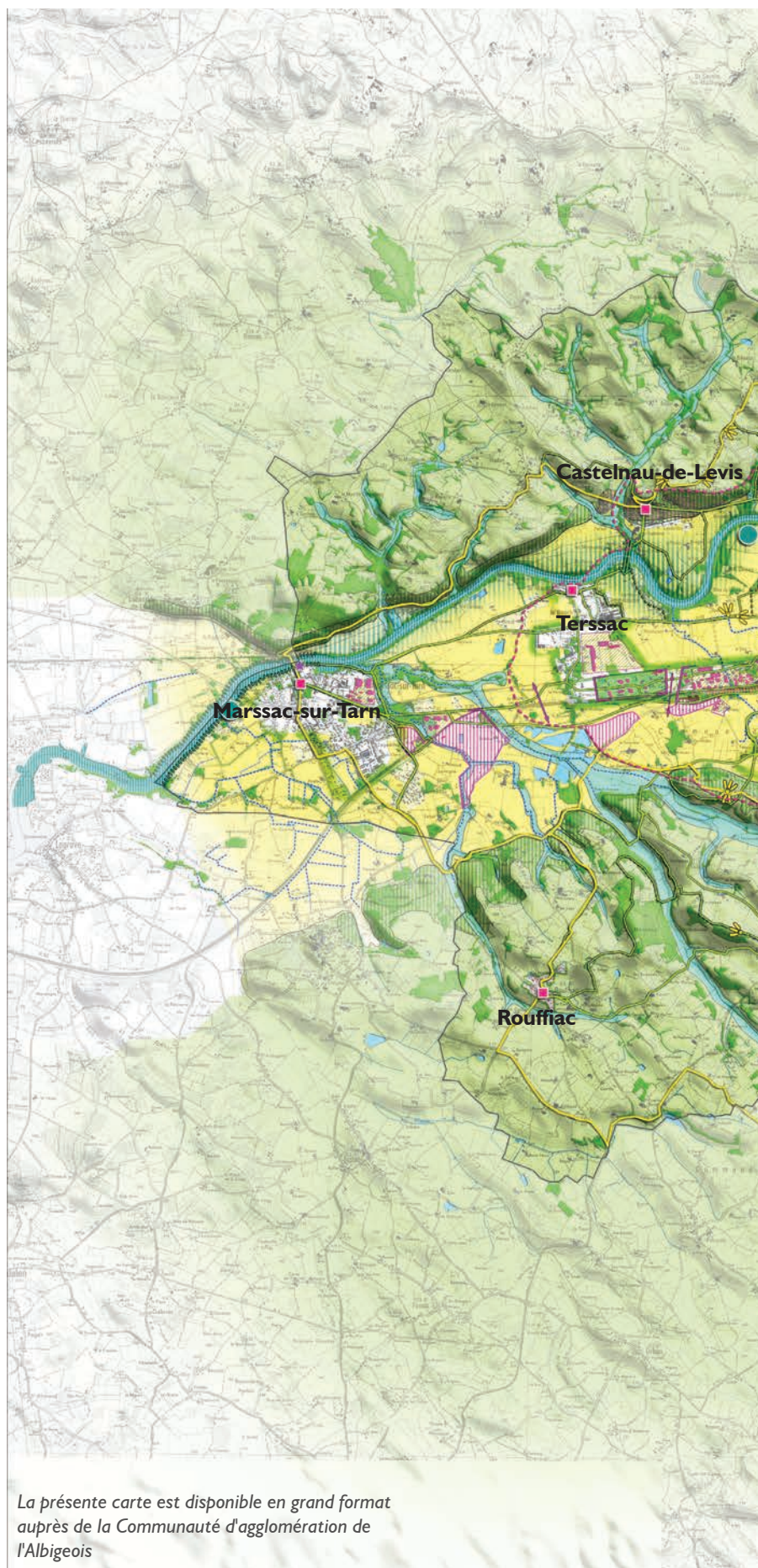
Objectif : Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'albigeois

- P.M.** 5.1. Développer le réseau des circulations douces à l'échelle de l'agglomération, notamment cyclables
- Les itinéraires quotidiens
 - Les itinéraires de découverte, de loisirs (le Tarn à vélo,...)
 - Point de franchissement de la rocade par les circulations douces à aménager/requalifier
 - Franchissement du Tarn à créer pour les circulations douces
- P.M.** 5.2. Créer un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois : « Le grand Albi par monts et par vaux »

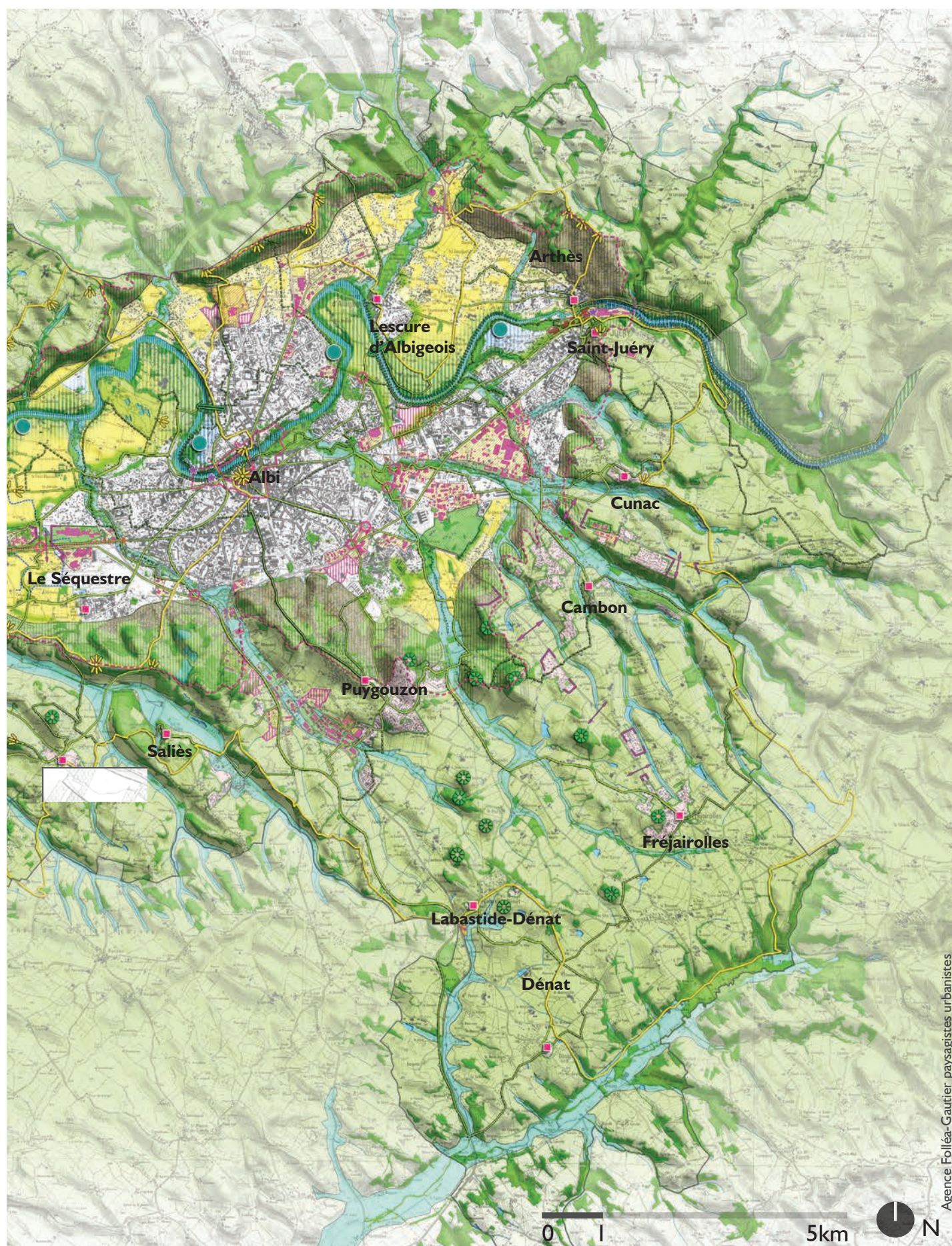
6/ PAYSAGES À VIVRE ET À PARTAGER

Objectif 6 : Animer le plan de paysage (non cartographié)

- P.M.** 6.1. Elaborer des programmes opérationnels sous forme de zooms : les plans guides
- P.M.** 6.2. Renforcer les compétences des élus et des services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et des communes en matière de paysage
- P.M.** 6.3. Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan de paysage
- P.M.** 6.4. Sensibiliser le public au paysage et au plan de paysage notamment par des actions participatives



La présente carte est disponible en grand format auprès de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois





III.

COMMENT AGIR ? PROGRAMME D'ACTIONS

Dans le Plan de paysage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les six objectifs de qualité paysagère se déclinent en 21 actions.

Chacune fait l'objet d'une fiche complète précisant :

- les objectifs visés (pourquoi ?)
- les sites concernés (où ?)
- les principes d'actions (quoi, comment ?)
- les outils et leviers d'actions existants à mobiliser (avec quoi ?)
- les outils et leviers d'actions à créer (avec quoi ?)
- les actions déjà menées et références (quels exemples ?)
- la maîtrise d'ouvrage pressentie (qui ?)
- les partenaires (avec qui ?)
- le coût indicatif (combien)
- les indicateurs de suivi (et après ?)

Le présent résumé ne reprend que l'argumentaire de chaque action.

I. Pour économiser l'espace agricole et renforcer la vie locale : RECENTRER ET AMÉLIORER LE PAYSAGE DE L'HABITAT

I.1. Organiser les extensions urbaines sur les coteaux et collines en greffe directe avec les centres anciens

I.2. Valoriser les espaces publics en faveur de la convivialité, des modes doux, et du végétal

I.3. Encourager une architecture et un urbanisme contemporains de qualité

I.1 - ORGANISER LES EXTENSIONS URBAINES SUR LES COTEAUX ET COLLINES EN GREFFE DIRECTE AVEC LES CENTRES ANCIENS

- limitation de l'étalement urbain et de la surconsommation des espaces agricoles et de nature
- Positionnement et conception des nouvelles opérations en greffe avec les centres anciens : proximité physique et développement de liaisons douces vers le centre, commerces et services.
- Confortement et revitalisation des centralités existantes : renouvellement des espaces urbanisés sur eux-mêmes, intensification, requalification des espaces publics, maintien et développement des commerces et services en centre bourg
- Préservation de la qualité urbaine et paysagère des sites bâtis d'origine : Poursuite d'actions de réhabilitation, alimentation des choix de constructibilité des terrains par une étude paysagère des sites bâtis,...
- Développement des liaisons douces et des transports collectifs entre centres, périphéries et hameaux



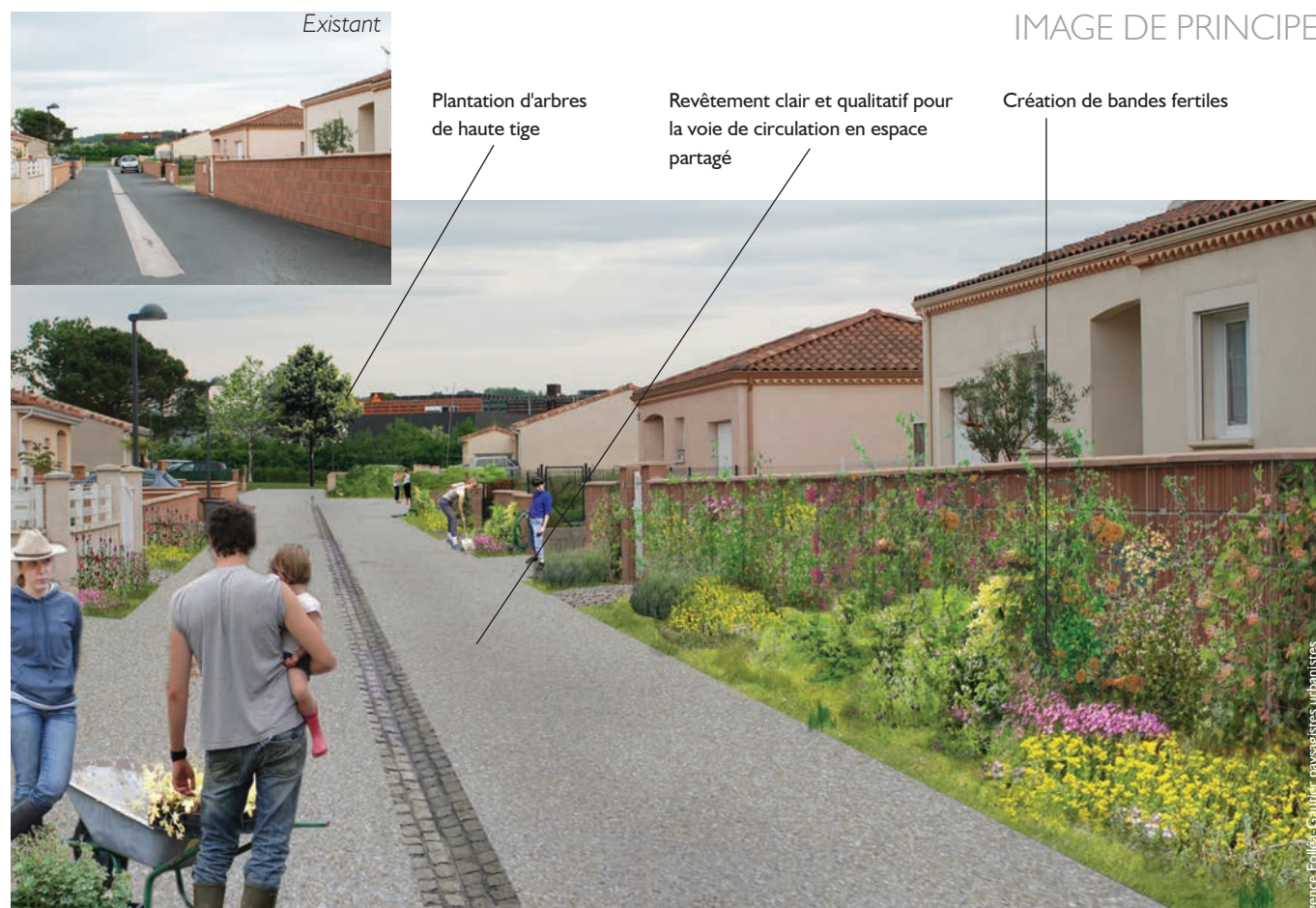
Site bâti de Castelnau-de-Lévis

1.2 - VALORISER LES ESPACES PUBLICS EN FAVEUR DE LA CONVIVIALITÉ, DES MODES DOUX, ET DU VÉGÉTAL

- Appel à des paysagistes concepteurs pour la programmation et la maîtrise d'œuvre des espaces publics
- Conception d'espaces publics apaisés en faveur du végétal et des circulations douces confortables et continues
- Intégration des principes d'aménagement qualitatifs, durables et économes
- Prise en compte de la trame paysagère de l'Albigeois dans les réflexions (voir aussi action 4.6)
- Communication et sensibilisation des élus et habitants autour d'actions participatives et visites de référence

1.3 - ENCOURAGER UNE ARCHITECTURE ET UN URBANISME CONTEMPORAINS DE QUALITÉ

- Encouragement à un urbanisme contemporain de qualité dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements), travaillé par un homme de l'art (architecte urbaniste, paysagiste urbaniste)
- Encouragement à la recomposition de lisières urbaines
- Encouragement à l'architecture contemporaine travaillée par un homme de l'art (architecte)



Création d'une rue jardin

2. Pour renforcer l'accueil et l'image de l'Albigeois : REVALORISER LE PAYSAGE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU GRAND ALBI

2.1. Requalifier les zones d'activités existantes et les entrées d'agglomération

2.2. Développer la qualité paysagère et architecturale des nouveaux quartiers d'activités ou mixtes

2.1 - REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES ET LES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

- Désenclavement des secteurs d'activité en développant les dessertes en modes doux et transports en commun
- Densification des emprises existantes
- Requalification prioritaire du paysage le long des principales entrées d'agglomération
- Création d'espaces publics et services de proximité et de convivialité aux salariés
- Engagement d'une requalification des emprises publiques et privées, et du bâti existant
- Qualification des limites d'urbanisation et les points d'entrée sur les ronds-points
- Harmonisation des enseignes lumineuses et des éclairages de nuit
- Sensibilisation sur l'importance des enjeux de paysage : visites, présentation de bons et mauvais exemples



Parc d'activités de Camalcé à Gignac (12)



Technopôle, Albi



Bâtiment d'activité, ZA Fonlabour, Tersac

Exemples positifs de bâtiments d'activité de qualité sur le territoire et en dehors

PHOTOMONTAGE DE PRINCIPE



Requalification de l'avenue Gambetta (entrée sud)

2.2 - DÉVELOPPER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES NOUVEAUX QUARTIERS D'ACTIVITÉS OU MIXTES

- Conception des extensions et nouvelles zones d'activités dans une optique d'économie du foncier, de préservation de la trame paysagère et d'insertion harmonieuse dans le paysage
- Élaboration d'un cahier des charges, de règles de conception d'ensemble à appliquer et faire respecter et inscription des principes d'aménagements dans les documents réglementaires et opérationnels.
- Arrêt de l'urbanisation d'activités en linéaire le long des routes
- Mise en scène des zones d'activités vis-à-vis des la rocade et des principales voies d'entrées dans l'agglomération
- Développement de mixités et complémentarités d'usages
- Intégration de l'implantation et la production d'énergies renouvelables dès la conception des nouvelles zones

3. Pour préserver le cadre de vie et l'économie locale : PÉRENNISER LES PAYSAGES AGRICOLES

3.1. Protéger le foncier agricole

3.2. Préserver et développer les structures paysagères assurant les fonctionnalités écologiques

3.3. Soutenir l'activité agricole et sa diversification

3.4. Améliorer la qualité architecturale et paysagère du bâti agricole

3.1 - PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

- Réalisation d'un diagnostic du foncier agricole sur le territoire de l'Albigeois
- Identification des secteurs à protéger en priorité en concertation avec les communes, et inscription claire des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme
- Mise en œuvre d'une stratégie d'intervention foncière communautaire : développement de la veille foncière, définition des modalités d'intervention foncière,...
- Facilitation de l'accès au foncier agricole : sensibilisation des propriétaires fonciers, soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, information des élus sur les outils de gestion et maîtrise du foncier agricole

3.2 - PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ASSURANT LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

- Maintien et protection du patrimoine végétal existant : recensement, éventuelle protection aux documents d'urbanisme, accompagnement technique et financier aux agriculteurs, mise en place d'une gestion différenciée,...
- Élaboration d'une charte paysagère et agricole définissant des règles en matière de qualité environnementale, paysagère
- Réintroduction ponctuelle de l'arbre dans les espaces agricoles des collines
- Sensibilisation sur l'intérêt paysager et éco-systémique des structures paysagères



Structures végétales animant les espaces agricoles des collines albigeoises



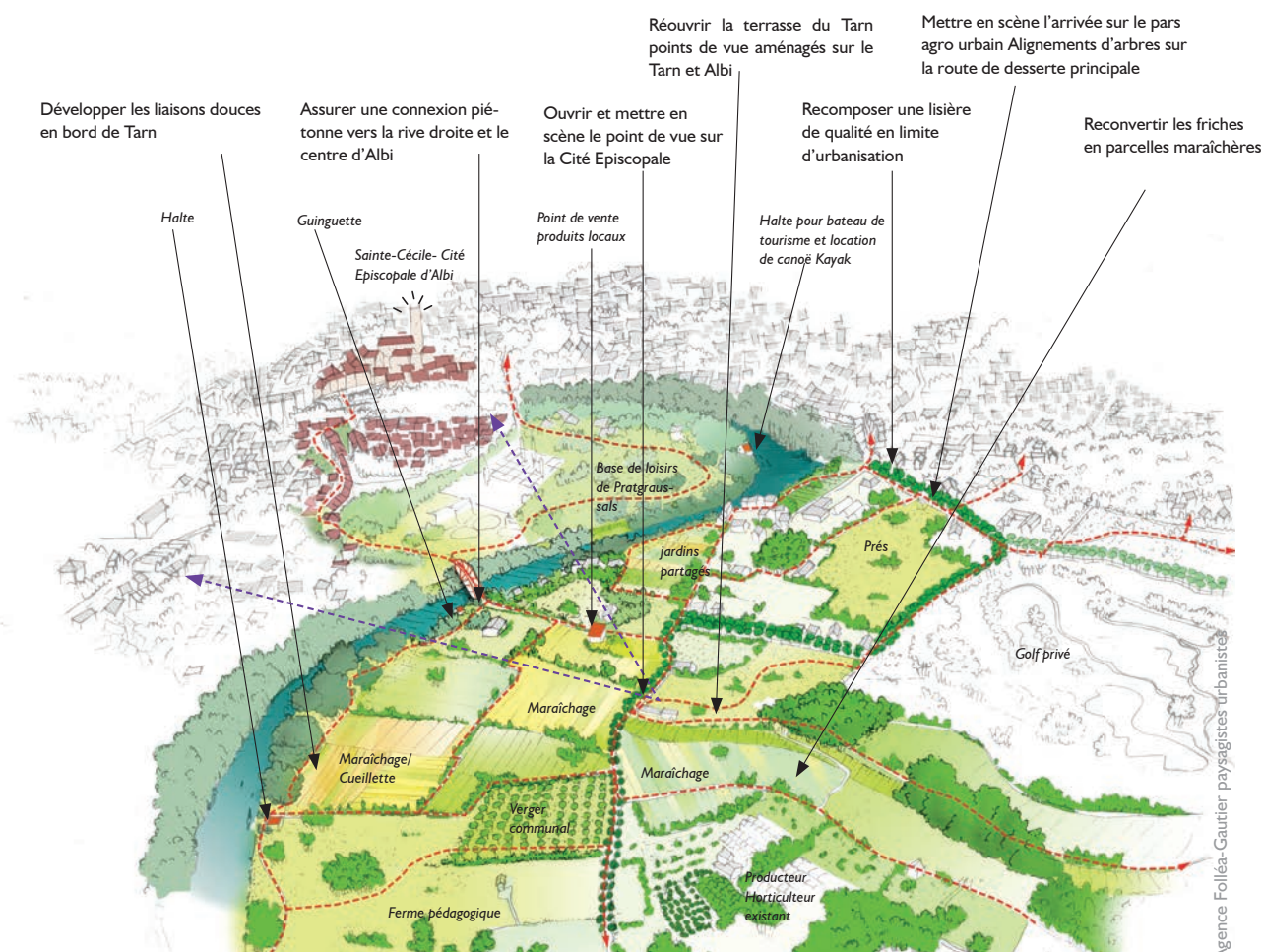
Boucle du Gô depuis les coteaux d'Albi, vers Notre-Dame de la Drèche

3.3 - SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SA DIVERSIFICATION

- Encouragement à la diversification des revenus agricoles : hébergement restauration, partenariats avec les scolaires, entretien des chemins et fils d'eau,...
- Développement et soutien d'une agriculture de proximité
- Création d'un parc agro-urbain dans la boucle de Canavières,
- Soutien pour le (re)-développement de l'élevage
- Soutien pour le développement de l'agri-tourisme

3.4 - AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU BÂTI AGRICOLE

- Restauration de bâtiments agricoles anciens à caractère patrimonial (sur la base d'inventaires et diagnostics) et réhabilitation de bâtiments agricoles récents (couleurs et matériaux des façades,...)
- Revalorisation des abords des exploitations
- Développement de l'agri-tourisme dans un cadre patrimonial
- Conception de bâtiments agricoles fonctionnels et offrant une qualité architecturale et une bonne insertion paysagère : élaboration d'une charte urbaine et agricole, partenariats avec le CAUE,...
- Promotion des procédés constructifs durables



CANAVIERES - image possible du parc agro-urbain

4. Pour conforter l'attractivité du territoire : METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE PATRIMONIAL

4.1. Protéger, gérer et mettre en réseau les espaces de nature les plus sensibles

- Les coteaux du Tarn
- Les puechs
- Les vallons

4.2. Valoriser les points de vue majeurs sur le grand paysage

4.3. Le Tarn : reconquérir le paysage de la rivière

4.4. Préserver l'écrin de la Cité Episcopale

4.5. Renforcer la préservation du petit patrimoine

4.6. Définir la trame paysagère du Grand Albi



L'Echappée verte à Albi

4.1 - PROTÉGER, GÉRER ET METTRE EN RÉSEAU LES ESPACES DE NATURE LES PLUS SENSIBLES

- Identification des séquences fragilisées (fonds de vallons, puechs coteaux, coupure d'urbanisation...) pour cibler les actions de reconquête
- Report au PLUi des espaces concernés à l'échelle de chaque commune, à la parcelle : acquisitions foncières de protection et renforcement des dispositions de protection réglementaire le cas échéant
- Préservation et gestion de la trame végétale existante constituée par les ripisylves du Tarn et de ses affluents
- Elaboration d'une charte communautaire des espaces naturels de qualité à préserver
- Recensement pour la gestion de ces espaces et rencontres
- Définition des conditions de gestion : moyens financiers, techniques, temporalités,...
- Sensibilisation des propriétaires fonciers pour l'entretien de leurs parcelles et la réintroduction de structures végétales (voir fiche 3.2)



Réouvrir et gérer les espaces ouverts des coteaux du Tarn : Principe de projet vers le chemin de Gaillaguès, Albi

4.2 - VALORISER LES POINTS DE VUE MAJEURS SUR LE GRAND PAYSAGE

- Identification des points de vue précis à l'échelle de chaque commune, à la parcelle, reports au PLUi, renforcement des dispositions de protection réglementaire et acquisitions foncières de protection le cas échéant
- Aménagement et mise en gestion de points de vues majeurs
- Mise en relation de ces points de vue avec les itinéraires de découverte pour en faciliter l'accès
- Inscription des points de vue au sein des documents de communication touristiques



Vue sur le quartier de la Madeleine, depuis la rive gauche du Tarn en aval du centre d'Albi

4.3 - LE TARN : RECONQUÉRIR LE PAYSAGE DE LA RIVIÈRE

- Poursuite de la mise en valeur des rives du Tarn dans la traversée d'Albi et en particulier au niveau de la Cité Episcopale (fiche 4.5)
- Réalisation d'un inventaire des éléments patrimoniaux liés au Tarn
- Maîtrise des espaces non bâtis au bord du Tarn et limitation de toute construction sur les parcelles riveraines, réouverture et aménagement de points de vue sur la rivière
- Revalorisation et gestion des espaces publics en bord de Tarn
- Développement d'itinéraires doux : découverte du Tarn dans toutes ses dimensions (y compris en bateau), mise en relation des espaces et équipements publics en bord de Tarn, création de franchissements piétons-cycles ...
- Mise en valeur des aménagements hydrauliques et requalification aux abords des franchissements, valorisation des perspectives depuis les ponts
- Poursuite du développement des activités liées à l'eau
- Réhabilitation des berges, la préservation et gestion de la ripisylve

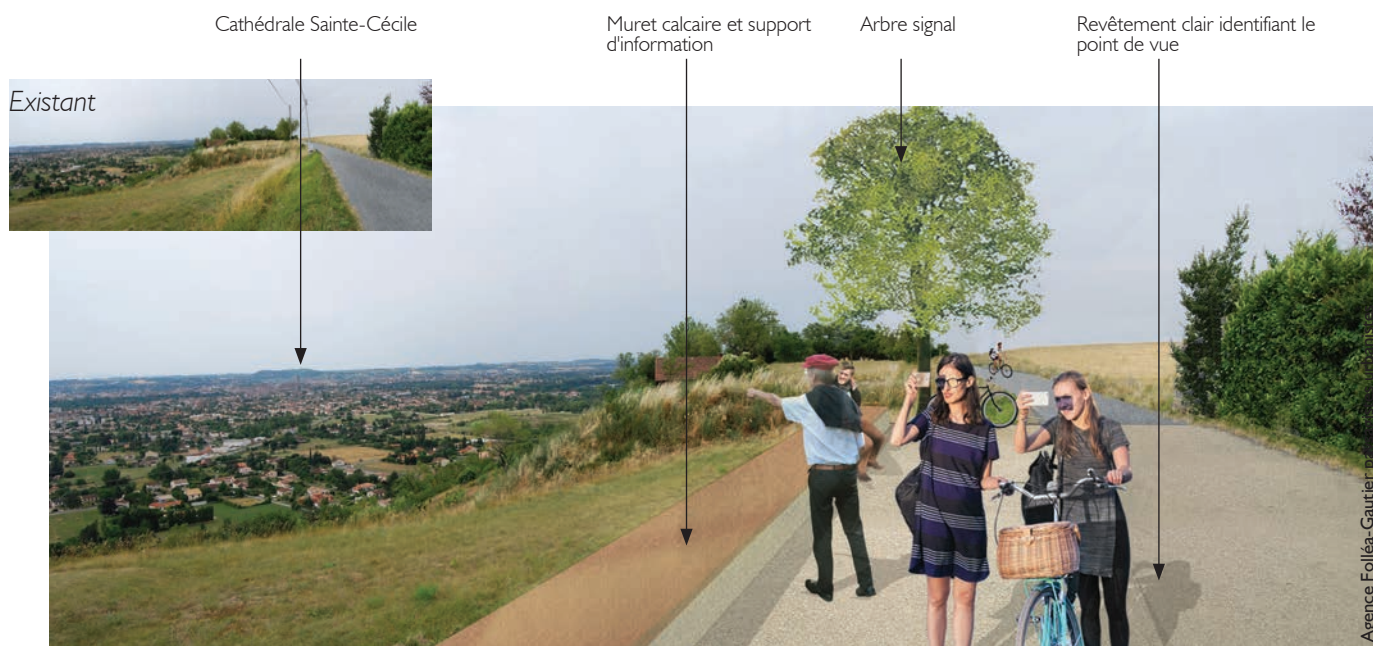


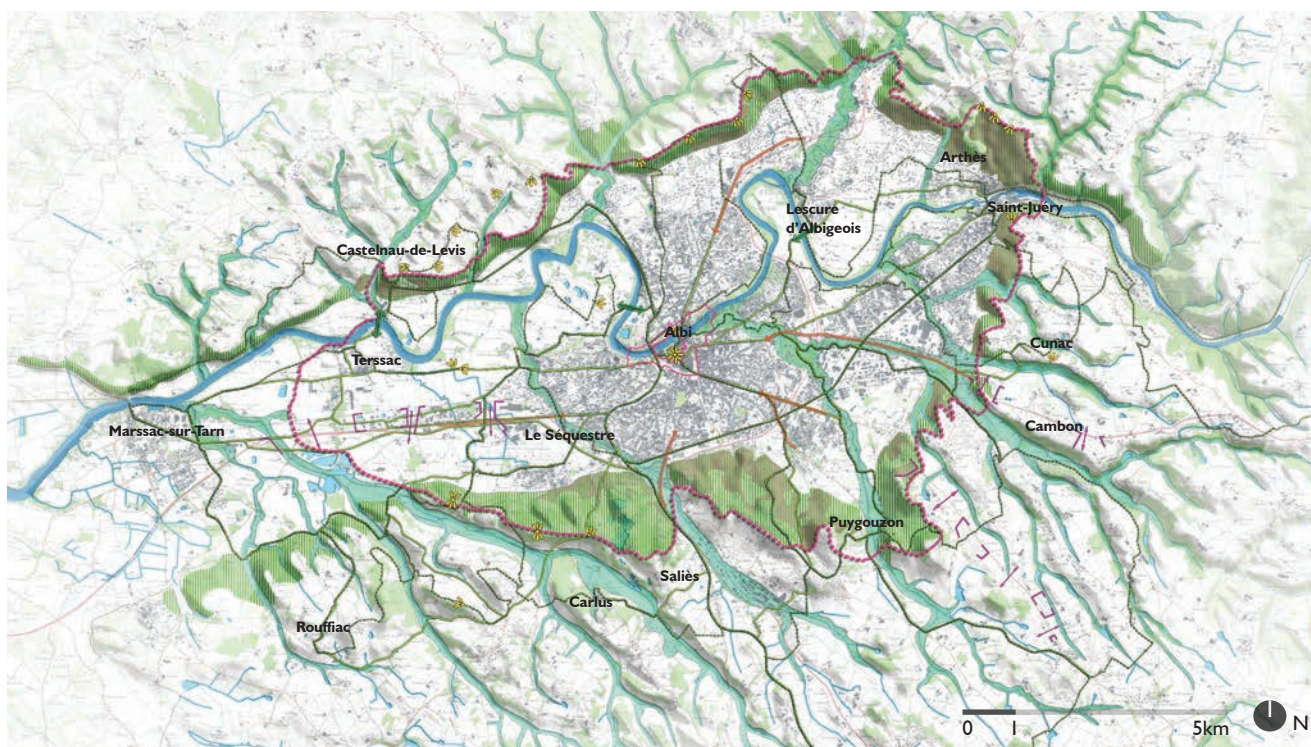
Image de principe pour l'aménagement d'un point de vue sur le chemin de Canterpelic, Albi

4.4 - PRÉSERVER L'ÉCRIN DU SITE DE LA CITÉ ÉPISCOPALE

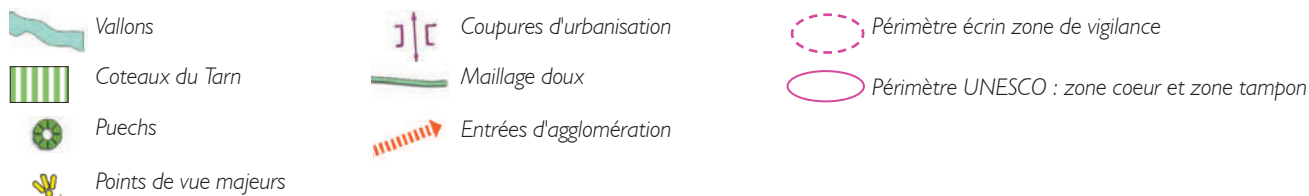
- Définition d'un périmètre de veille ou secteur de vigilance allant jusqu'aux coteaux du Tarn et mise en place d'un cahier de gestion sur ces emprises
- Poursuite de la mise en valeur des espaces publics en zone cœur et zone tampon selon les actions programmées au plan de gestion
- Mise en valeur de la séquence urbaine fluviale du centre historique



Projet de passerelle piéton/cycle en encorbellement sur le pont de chemin de fer



Carte du périmètre écrivain, secteur de vigilance



4.5 - RENFORCER LA PRÉSERVATION DU PETIT PATRIMOINE

- Réalisation d'un inventaire cartographié du petit patrimoine bâti et du patrimoine végétal en s'appuyant sur les données déjà existantes
- Soutien à la restauration du petit patrimoine vernaculaire et de ses abords, mise en place d'un programme de réhabilitation annuel : une année /une thématique
- Organisation d'une journée patrimoine (portes ouvertes) pour favoriser la découverte et la connaissance du patrimoine de pays
- Création d'itinéraires de découverte autour de cette thématique et mise en place éventuelle de supports signalisation/information
- Soutien à la reconversion, changements d'usages ou d'affectation,...



Lavoir et pigeonnier à Dénat
Source : www.grand-albigeois.fr

4.6 - DÉFINIR LA TRAME PAYSAGÈRE DU GRAND ALBI

- Traduction de la trame paysagère au PLUi, dans le zonage et le règlement :
 - identification de la trame paysagère existante pour chaque commune et rapprochement aux différents projets communaux
 - définition des vocations souhaitées pour chaque espace
 - identification des secteurs qui pourraient compléter la trame paysagère à l'avenir
- Concrétisation de la trame paysagère par des actions foncières et renforcements (aménagements, plantations, créations de chemins...)
- Sensibilisation des élus aux trames paysagères



Venelle plantée du quartr de la Madeleine, Albi
Parc en bord de Tarn, Base de Loisirs de PratGraussals, Albi

Carte de la trame paysagère du Grand Albi

LEGENDE

1. Les paysages du Tarn et des vallons



le Tarn



les vallons

2. Les paysages des coteaux



Les coteaux

3. Les espaces (ou)verts



Les espaces de sports et de loisirs



Les espaces ouverts/plantés à valoriser



Les principales places publiques



Les alignements d'arbres à créer



Les alignements d'arbres existants

4. Les parcs agri-urbains des boucles du Tarn



Parc agro urbain de la Boucle de Canavières



Parcs agri-urbains des boucles du Tarn
(à long terme)

5. Les points de vues et points de centralités



Les vues majeures



Les centres-bourgs



Les équipements scolaires



Les équipements culturels



Les éléments remarquables

6. Le maillage doux



Continuités douces existantes



Continuités douces à créer



Traversées d'infrastructures à assurer



Connexions à rétablir

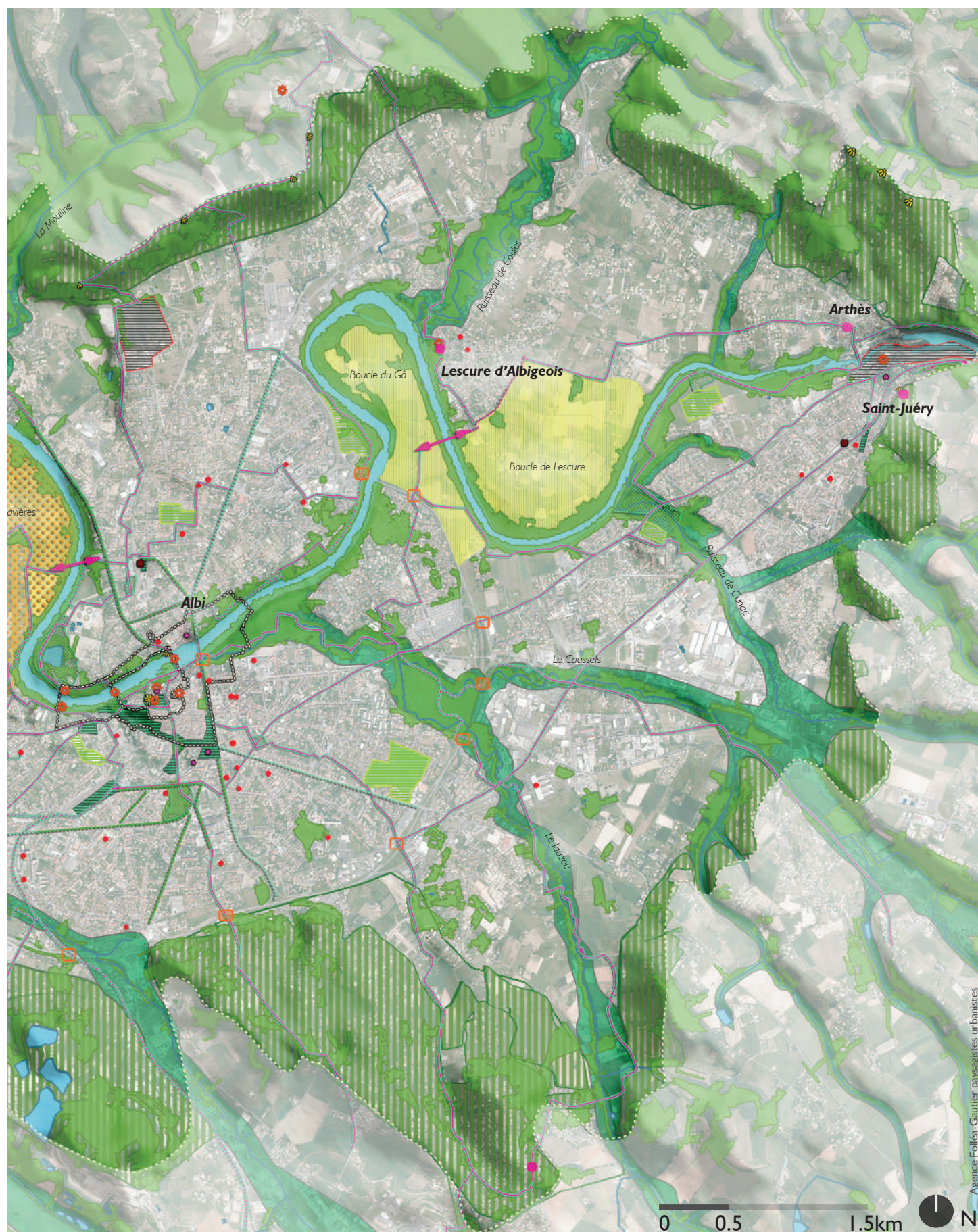


UNESCO : zone coeur /zone tampon/
Ecrin, zone de vigilance



Reconversion d'emprises industrielles à
court et long termes





5. Pour adoucir les paysages des déplacements : RENFORCER LES MODES DOUX ET FAVORISER UNE DÉCOUVERTE PAYSAGÈRE DE L'ALBIGEOIS

- 5.1. Développer le réseau des circulations douces à l'échelle de l'agglomération, notamment cyclables
- Les itinéraires quotidiens
 - Les itinéraires de découverte, loisirs
- 5.2. Créer un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois : «Le grand Albi par monts et par vaux»

5.1 - DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES CIRCULATIONS DOUCES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION, NOTAMMENT CYCLABLES : les itinéraires quotidiens, les itinéraires de découverte, loisirs

- Poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de l'agglomération
- Adaptation des aménagements (profil, revêtement,...) en fonction des paysages traversés et du statut de la liaison douce
- Aménagement d'itinéraires de liaisons douces à proximité du Tarn en s'appuyant sur le tracé des vélos-routes existantes
- Aménagement de franchissements du Tarn (passerelles, bac)
- Création d'une boucle piétonne dans le centre historique d'Albi par le prolongement en rive droite nouvel itinéraire de la passerelle piétonne

5.2 - CRÉER UN ITINÉRAIRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE DE L'ALBIGEOIS : « ALBI PAR MONTS ET PAR VAUX »

- Préservation des abords des routes paysages
- Aménagement de points d'arrêt/points de vue : apport d'information, lecture et interprétation du paysage,...
- Développement d'une signalétique adaptée
- Requalification des espaces publics situés sur ce parcours Relais et communication sur cet itinéraire auprès de l'Office du Tourisme et dans les centres des bourgs de l'agglomération



Route-paysage sur les coteaux du Tarn, route du Cluzet, Albi



Carte de l'orientation 5 : Renforcer les modes doux et favoriser la découverte paysagère de l'Albigeois

LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>5.1. Développer le réseau des circulations douces à l'échelle de l'agglomération, notamment cyclables</p> <ul style="list-style-type: none">  Les itinéraires quotidiens  Les itinéraires de découverte, de loisirs (le Tarn à vélo,...)  Les points de franchissement sensibles de la rocade  Franchissement du Tarn à créer pour les circulations douces (voir action 4.3) | <p>5.2. Créer un itinéraire de découverte du territoire de l'Albigeois : le grand Albi par Monts et par Vaux</p> <p>(2.1). Requalifier les entrées de ville</p> |
|---|---|

6. Pour concrétiser le plan de paysage et favoriser son appropriation : ANIMER NOTRE PLAN DE PAYSAGE

- 6.1.** Élaborer des programmes opérationnels sous forme de zooms : les plans guides
- 6.2.** Renforcer les compétences des élus et des services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et des communes en matière de paysage
- 6.3.** Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan de paysage
- 6.4.** Sensibiliser le public au paysage et au plan de paysage notamment par des actions

6.1 - ÉLABORER DES PROGRAMMES ILLUSTRÉS OPÉRATIONNELS SOUS FORME DE ZOOMS : LES PLANS GUIDES

- Réalisation d'esquisses-programmes chiffrées sur des sites particuliers, pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du Plan de paysage
- Définition du programme, des principes d'aménagement et des budgets correspondants
- Réalisation possible dans le cadre d'un marché passé avec un paysagiste concepteur
 - Réunion de lancement et visite commune du site
 - Prise de connaissance du site, des acteurs, des études et données existantes
 - Bref diagnostic et parti d'aménagement illustrés
 - Réunion de présentation
 - Développement des propositions, illustrations et chiffrage

6.2 - RENFORCER LES COMPÉTENCES DES ÉLUS ET DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET DES COMMUNES EN MATIÈRE DE PAYSAGE

- Présentation du Plan d'actions à chaque commune et chaque service
- Mise en place d'un atelier permanent du Plan de paysage
- Organisation de visites d'opérations de référence, sur le territoire ou en dehors, de conférences,...
- Montage de formations thématiques sur le paysage
- Nomination d'un paysagiste-conseil et d'un architecte-conseil de la Communauté d'Agglomération
- Mise en place de marchés à bons de commande pluriannuels de paysagistes concepteurs, notamment pour faciliter les mises en œuvre opérationnelles et la concertation
- Conventionnement pluriannuel avec les écoles du paysage : ateliers pédagogiques, stages, apprentis, ...



Réunion avec les élus du territoire lors de l'atelier "cartographies des enjeux" - septembre 2015

6.3 - ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

- Signature d'une délibération par le Bureau communautaire, entérinant le plan de paysage
- Rédaction d'une Charte d'adhésion au Plan de paysage, signée entre les élus des communes et de l'Albigeois dans un premier temps, et avec les partenaires dans un second temps
- Établissement d'un programme d'actions spécifique et contractualisation bilatérale de la communauté d'agglomération avec certains partenaires
- Mise en place d'un atelier permanent du Projet de territoire/Plan de paysage



Visite de terrain avec les élus du territoire lors de la journée Lecture du paysage - juillet 2015

6.4 - SENSIBILISER LE PUBLIC AU PAYSAGE ET AU PLAN DE PAYSAGE NOTAMMENT PAR DES ACTIONS

- Mise en ligne du Plan de paysage
- Conventionnement avec le CAUE pour la sensibilisation du public
- Communication autour du Plan de paysage : Conception et diffusion de posters, flyers, exposition itinérante, interventions dans les écoles par un réseau écologie/environnement,...
- Réalisation de vidéos sur le paysage au format court (3 mn) et mise en ligne sur internet
- Élaboration de guides de sensibilisation au paysage
- Lancements d'appels à projets pour des chantiers participatifs, organisation d'une séance de l'atelier permanent sur la thématique "actions participatives", recrutement d'animateurs,...
- Organisation d'une journée annuelle du paysage



Atelier thématique avec les élus du territoire et les institutionnels autour du programme d'action - mars 2016



IV.

COMMENT METTRE EN OEUVRE?

STRATÉGIE

UNE CHARTE D'ADHÉSION

Il s'agit de marquer de façon officielle ce temps d'aboutissement de l'élaboration du Plan de paysage, en engageant les partenariats indispensables aux concrétisations effectives, de marquer le coup en lui adjoignant une charte d'adhésion, signée par tous les partenaires.

La Charte d'adhésion a vocation à se prolonger de façon plus ciblée par des accords-cadres bilatéraux : par exemple entre la C.A. et les écoles de paysage, ... Le Plan de paysage a aussi vocation à se décliner dans le SCOT et dans les PLU(i), et les fiches actions réalisées précisent pour cela certaines dispositions réglementaires à mobiliser.

UN ATELIER PERMANENT DU PROJET DE PAYSAGE

Son objectif est de favoriser l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire d'Albigeois, mais aussi de faire progresser la culture paysagère partagée.

DES MOYENS RENFORCÉS POUR LES ACTIONS PAYSAGE DE LA C.A. DE L'ALBIGEOIS

Des moyens humains doivent permettre d'animer le plan de paysage, tout particulièrement au démarrage pour assurer à la fois la diffusion du plan de paysage et mettre en oeuvre sa concrétisation. L'animation s'adresse aux directions et services internes à la Communauté d'agglomération, ainsi qu'aux communes et aux partenaires extérieurs :

- nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil de l'agglomération.
- marché à bon de commande passé avec un paysagiste concepteur, pluriannuel, qui permet à la C.A. de l'Albigeois de disposer d'une force opérationnelle disponible en permanence, qu'elle peut activer à sa guise en fonction des besoins, priorités et opportunités.
- conventions pluri-annuelles peuvent être passées avec des écoles : ENSP Versailles, Bordeaux, Blois, Lille, lycée agricole de Fonlabour, ...

DES PLANS-GUIDES POUR 9 SITES OU THÈMES PRIORITAIRES

Ces esquisses-programmes chiffrées sur des sites particuliers, sont les instruments privilégiés de la concrétisation du plan de paysage.

La stratégie consiste à engager des actions sur 9 sites ou thèmes prioritaires, soigneusement choisis : représentatifs des actions à engager plus globalement, soutenus localement par l'intérêt manifeste de la ou les commune(s) concernée(s) - et de partenaires-relais dans la mesure du possible.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

UNE CHARTE D'ADHÉSION	UN ATELIER PERMANENT DU PROJET DE PAYSAGE	DES MOYENS RENFORCÉS POUR LA MISSION PAYSAGE DE LA C.A. DE L'ALBIGEOIS	DES ACTIONS PILOTES MENÉES À PARTIR DE PLANS-GUIDES	3 PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE
- Signature des élus des communes et de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Signature de tous les partenaires lors d'un «événement paysage» - Mise en place de programmes bi-partites - Définition du mode de fonctionnement de l'atelier permanent du projet de paysage	- Atelier regroupant • les services de la C.A. de l'Albigeois • les partenaires permanents, • les partenaires occasionnels - L'atelier se réunit : • pour fixer l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire • pour informer les services et les partenaires des actions en cours • pour faire émerger de nouveaux projets de paysages	- Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil de la C.A. de l'Albigeois • un temps déterminé aux programmes et projets d'aménagement de la C.A. de l'Albigeois et des communes • projets et démarches stratégiques (SCOT, PLU, PCET, etc), • programmes et projets opérationnels, • sensibilisation des élus • mobilisation des partenaires - Conventionnement pluriannuel avec les écoles du paysage et le lycée agricole de Fonlabour - Mise en place de marchés à bons de commande pluriannuels de paysagistes concepteurs - Identification de chefs de projet dans chaque direction	- Actions « starters » sous forme d'esquisses-programmes - Représentatives des actions à engager plus globalement - Soutenues localement (commune concernée et partenaires relais)	- Animer le plan de paysage (objectif 6) - Intégrer le Plan de paysage au SCOT et au PLUi - Identifier une action phare susceptible de faire exemple et d'entraîner une dynamique

Agence Folléa-Gautier - Paysagistes Urbanistes